



DELIBERATION N°20140038 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REPRESENTATION DES DELEGUES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal. Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

L'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal. Il peut comprendre entre 4 et 8 membres élus par le conseil municipal.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. (articles R123-7 et R.123-8 du code de l'action sociale et des familles)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **décide**, à l'unanimité, d'arrêter à huit, le nombre des membres élus par le conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Saint-Chamond sous la présidence du maire, M. Hervé REYNAUD.

- **prend acte** des candidatures proposées, à savoir :

- Liste "L'union des Saint-Chamonais" :

Titulaires : Mme Michèle Frédière, Mme Evelyne Fiorello, Mme Marie-Christiane Dutruc, M. Francis Ngoh Ngando , Mme Andonella Fléchet, Mme Ayse Calyaka, Mme Marie-Françoise Guichard, Mme Catherine Chapard.

- Liste "Saint-Chamond à venir" :

Titulaires : Mme Michelle Galland, Mme Antoinette Fratta

- Liste "Rassemblement bleu marine pour Saint-Chamond" :

Titulaire : M. Descours

Deux assesseurs sont nommés : Mme Aline Mouseghian et M. Franck Descours.

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

2 votes nuls et 37 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

- Liste "L'union des Saint-Chamonais" : 30 voix 6 sièges

- Liste "Saint-Chamond à venir" :

7 voix

2 sièges

Sont donc élus : Mme Michèle Frédière, Mme Evelyne Fiorello, Mme Marie-Christiane Dutruc, M. Francis Ngoh Ngando , Mme Andonella Fléchet, Mme Ayse Calyaka, Mme Michelle Galland, Mme Antoinette Fratta.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014